

Collectivité

Saint-Julien-Molin-Molette

24600

42220 Saint-Julien-Molin-Molette

## DELIBERATION

du

4 avril 2024

Sur l'affectation du résultat  
2023

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	14
Votes	
Pour	
Contre	

Date de la convocation : 28 mars 2024

Date de la séance : 4 avril 2024

L'Assemblée délibérante, réunie sous la présidence de Monsieur l'Adjoint aux Finances délibère sur le compte administratif de l'exercice considéré dressé par Madame Elie Céline, Maire après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	863 498,52	488 871,65
Opérations de l'exercice	863 498,52	1 032 664,69
Totaux	863 498,52	1 521 536,34
Résultat de clôture		658 037,82

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

Excédent Total de financement

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

Déficit de fonctionnement

Excédent de fonctionnement

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Elle Céline, Maire, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard,

Ont signé au registre des délibérations Mmes M.

Elle Céline, Maire, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20240404-003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2024

ENSEMBLE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
	1 366 201,11	623 175,73
1 366 201,11	1 090 339,43	
	1 713 515,16	
	347 314,05	

310723,77 (A inscrire au compte 001 en dépenses d'investissement au BP N+1)

60 229,33 (A inscrire au compte 001 en recettes d'investissement au BP N+1)

50 000,00 ← Indiquer X si absence de restes à réaliser

10 229,33 Euros

320 953,10 Euros

320 953,10 au compte 1068 investissement (A inscrire au BP N+1)

337084,72 (A inscrire au compte 002 en dépenses de fonctionnement au BP N+1)

337084,72 (A inscrire au compte 002 en recettes de fonctionnement au BP N+1)

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Elle Céline, Maire, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Estelle Trémoulhéac, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard,



V2024-01-11

Pour expédition conforme, Monsieur l'Adjoint aux Finances

Nans Perrin